

Les Ambitions d'Arlon 2030 pour préserver l'environnement et améliorer la qualité de vie dans notre commune ?

Réponses au questionnaire de l'ObsE

Q1) La **biodiversité** fait partie intégrante de la ville. Elle apporte de nombreux avantages et services écosystémiques aux habitants des villes et villages. Si vous êtes élus, quelles sont les mesures fortes que vous mettrez en place pour favoriser la biodiversité en ville ? Seriez-vous favorables à la création d'une trame verte et bleue urbaine ?

Les mesures que nous souhaitons prendre ou poursuivre sont les suivantes :

- La création de plusieurs parcs urbains rendant la nature accessible à chacun à proximité de son lieu de vie. Le parc à l'Hydrion (27ha) dont l'aménagement va commencer prochainement et celui de l'Espace Milan (7ha, au stade d'avant-projet) ont également pour objectif des restaurer, de valoriser et de faire connaître et aimer la biodiversité riche et variée présente sur ces deux sites : prairie humide, lande sèche, forêt humide, bocages... et de renforcer des maillons verts et bleus sur le territoire communal. En complément, l'aménagement de la plaine des manœuvres permettra outre des espaces conviviaux d'y ramener plus de biodiversité à travers des plantations adaptées. Enfin, nous espérons pouvoir créer un parc sur le site des moulins, propriété de la RW, sur base des mêmes principes et y remettre à jour la Semois qui y est enterrée.
- Végétalisation et plantations en centre-ville : nous voulons favoriser la trame verte en ville via des projets de végétalisation de la Grand Place et de la cour de la caserne Léopold, en proposant aux écoles tout réseau confondu de végétaliser les cours de récréation et en soutenant des projets de végétalisation participative avec la commission environnement et les associations de quartier au centre-ville.
- Valorisation de la biodiversité présente et création de nouvelles SGIB et réserves naturelles intégrales : nous avons la chance de bénéficier sur notre territoire de plusieurs zones naturelles très riches en biodiversité : marais de Heinsch, de Sampont, Bois du Beynert... Nous voulons continuer à soutenir les associations qui les gèrent mais aussi les font connaître et aimer via des visites thématiques. En collaboration avec le DNF et d'autres instances, nous voulons protéger par un statut de réserve naturelle intégrale certaines zones naturelles comme les forêts humides dans le massif du Beynert ou à l'Hydrion. Nous souhaitons également promouvoir au statut de SGIB d'autres endroits qui le méritent.

En décembre 2023, 4 nouvelles Réserves Naturelles Domaniales (RND) ont été créées :

- Carrières de Clairefontaine : 0,7 ha en RND
 - Mare de Guirsch (pour la rainette) : 1,13 ha
 - Marais du Beynert à Heinsch : 4 ha
 - Hydrion : 15 parcelles pour un total de 14,6 ha
- soit un ajout de 20,43 ha en RND (portant le total à 127,20 ha sur la commune)

Q2) Une des principales causes de perte de biodiversité est la destruction et la fragmentation des habitats naturels. La Région Wallonne et la commune d'Arlon se sont lancés en 2023 dans une révision des règles qui régissent de l'aménagement du territoire. Si vous êtes élus, quelles sont les mesures que vous mettrez en place pour lutter contre l'étalement urbain tout en préservant la qualité de vie des citoyens et limiter la perte de biodiversité ?

Le SDC, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit de définir des densités de logements minimales et maximales différentes en fonction de zones géographiques (densité décroissante du centre-ville, en périphérie urbaine, dans les centres de villages et enfin le long des voies de liaisons). En complément la densité admise est également plus importante en bordure de voirie principale qu'intérieur d'îlot. Il permet donc concrètement de lutter contre l'étalement urbain.

A ces mesures s'ajoutent la définition de coefficient de perméabilité (maintien d'un sol permettant à l'eau de s'infiltrer et de rejoindre la nappe phréatique) et d'un coefficient de biodiversité. Ces deux mesures devront être précisées par un guide communal d'urbanisme ambitieux et réaliste.

L'engagement d'un arboriste à mi-temps au début de cette législature a également permis à la commune de définir de bonnes conditions de plantation et donc de développement potentiel pour les nouveaux arbres que ce soit dans le cas des projets communaux (Place Léopold par exemple) ou dans les projets privés soumis à permis d'urbanisme. La création d'une chartre de l'arbre dans le cadre du GAL Arelerland viendra compléter et pérenniser ces bonnes pratiques.

En complément la création d'espaces verts et de parcs (cfr Q1), la plantation d'arbres et de haies dans de bonnes conditions, de cheminement piétons ou cyclo piétons participeront également au maintien d'une bonne qualité de vie.

Q3) Les haies sont les corridors écologiques qui dessinent notre paysage et apportent la protection, le logement, la nourriture à la faune de nos campagnes. Si vous êtes élus, combien de kilomètres de haies vous engagerez-vous à planter sur notre commune ?

- En 2021, nous avons estimé la plantation d'environ 7 500 arbres ou arbustes à travers plusieurs initiatives : distribution gratuites d'arbres dans le cadre de la journée de l'arbre que nous réalisons chaque année (environ 2500 plants/an), distribution gratuite d'un arbre aux jeunes parents dans le cadre de l'opération une naissance, un arbre (environ 250 plants/an), plantation d'arbres destinés à devenir remarquables par les membres de la commission environnement mais aussi soutien à la plantation sur les berges de la coulée verte ou de haies le long des sentiers de la biodiversité par les bénévoles de l'ObsE.
Nous souhaitons poursuivre ces initiatives tant communales que le soutien aux initiatives citoyennes qui vont dans le même sens.
- Nous prévoyons également de planter 5 kilomètres de haies le long des routes et des champs en collaboration avec les agriculteurs de la commune et le comice agricole. Ces plantations joueront aussi un rôle important dans le cadre de la lutte contre les inondations et les sécheresses.
- Au-delà de ces objectifs chiffrés parfois un peu artificiels, nous voulons continuer à œuvrer pour des plantations réalisées dans de bonnes conditions (place pour le

développement des racines...) à travers les conseils de notre arboriste, la rédaction d'une charte de l'arbre par le GAL, la protection des pieds des arbres en ville...

Q4) Les forêts et les marais sont des réservoirs extraordinaires de biodiversité qui doivent être protégés. De nombreux sites de grand intérêt biologique sont identifiés sur notre commune mais n'ont pas encore de statuts de protection. Actuellement, les réserves naturelles et les zones Natura2000 couvrent 27% du territoire communal. Si vous êtes élus, vous engagez-vous à augmenter ce pourcentage et de combien ?

En décembre 2023, 4 nouvelles Réserves Naturelles Domaniales (RND) ont été créées :

- Carrières de Clairefontaine : 0,7 ha en RND
- Mare de Guirsch (pour la rainette) : 1,13 ha
- Marais du Beynert à Heinsch : 4 ha
- Hydrion : 15 parcelles pour un total de 14,6 ha

soit un ajout de 20,43 ha en RND (portant le total à 127,20 ha sur la commune)

Notre volonté est de poursuivre cette augmentation en partenariat avec le DNF notamment.

Q5) La pollution lumineuse a un impact non négligeable sur la vie des espèces nocturnes dans et à proximité de nos villes et villages. Si vous êtes élus, quelles seront les mesures fortes que vous mettrez en place pour limiter la pollution lumineuse de l'éclairage public, des enseignes commerciales et des panneaux publicitaires lumineux ?

Au cours de cette législature, nous avons également été attentif à préserver autant que possible la trame noire sur notre territoire : pas d'éclairage public dans les zones non occupées et limitation à l'essentiel dans les nouveaux parcs créés, extinction partielle de l'éclairage public entre minuit et 5h sauf dans l'hyper centre-ville...

La poursuite de cette mesure sera réévaluée en tenant compte du sentiment d'insécurité et de la préservation de la faune.

Par ailleurs, nous nous proposons de lutter contre la pollution lumineuse des enseignes et panneaux publicitaires en rappelant les règles à respecter et en leur suggérant une extinction nocturne.

Q6) De nombreux producteurs locaux sont présents sur notre commune ou les communes voisines. Si vous êtes élus, vous engagez-vous à promouvoir et à utiliser les produits locaux lors des événements portés par la commune ?

- Lors de cette législature, nous avons lancé un marché de service pour les cantines scolaires communales incluant des critères qualitatifs d'inclusion de produits de saison, bio et en circuits courts (le critère de proximité géographique n'est pas autorisé dans des marchés publics de cette taille). Nous venons de relancer ce marché en insistant d'avantage encore sur les produits en circuits courts ou couverts par un label qui garantit le ôté local (type Fairbel).
- Nous veillons également à donner priorité aux produits locaux dans les autres marchés communaux de plus petite taille ou à défaut fairtrade (réceptions, réunions)

- Nous souhaitons également promouvoir davantage les produits locaux et soutenir leurs producteurs en informant les citoyens à travers les médias communaux, en créant une campagne de publicité dédiée à ces produits et en créant un marché des producteurs locaux dans une structure adaptée.
- La résilience alimentaire, le développement des circuits courts et le rapprochement des producteurs et des consommateurs font également partie des objectifs d'une des fiches projet du GAL ce qui permettra d'y consacrer les moyens humains nécessaires.

Q7) En matière d'enseignement, si vous êtes élus, envisagez-vous de mettre en place des services de découverte de l'environnement, ou des campagnes de sensibilisation, afin de conscientiser les enfants à des problématiques environnementales (changement climatique, perte de biodiversité, ...) ?

- Plusieurs actions ont été mises en place avec les écoles de la commune notamment des initiations au compostage, la création de potagers, actions zéro déchet...
- Dans le cadre du PAEDC, nous allons également proposer aux écoles fondamentales et secondaires une proposition d'animation à destination des jeunes :
Défi génération zéro watt, fresque du climat... pour les écoles fondamentales
Tomorrow watt, coach climat, atelier 2 tonnes, atelier ville durable ou défi Ma Petite Planète pour les écoles secondaires
- Dans le cadre du nouveau GAL Arelerland, nous allons également étendre le programme « menu des enfants » mené par des bénévoles de l'ObsE à un nombre croissant d'écoles fondamentales